

TARIFS 2019

Arrêté d'autorisation du 30/12/2016 délivré par l'ARS
et le Conseil Départemental
Arrêté préfectoral du 28/09/19 SAP 2000 70 266

Vous pouvez prétendre, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt* sur ces tarifs, égal à 50% des dépenses effectivement engagées dans l'année au titre des services à la personne. *Détails sur le site impots.gouv.fr

AIDE À DOMICILE MODE PRESTATAIRE

20,80 € * par heure d'intervention ⁽¹⁾ pour les personnes de plus de 60 ans, les personnes en situation de handicap ou bénéficiant d'une prescription médicale.

24 € * par heure d'intervention ⁽¹⁾ pour l'entretien du domicile pour les personnes ne relevant pas du point précédent.

0,35 € * par kilomètre facturé pour les déplacements réalisés pour le compte du bénéficiaire (courses, déplacements, etc.)

AIDE À DOMICILE MODE MANDATAIRE

2,50 € * par heure, plafonné à 25 € * par mois

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

10,80 € TTC par repas (soit 10,26 € HT en liaison froide et 9,72 € HT en liaison chaude)

TÉLÉALARME

Installation et frais de dossier : **28 € ***

26 € * abonnement mensuel médaillon inclus ou **28 € *** pour deux personnes médaillons inclus

Supplément mensuel bracelets détecteur de chute **5.00 € ***

(perte du bracelet détecteur de chute 75.00 € * - perte de médaillon 65 € * - perte ou destruction de l'appareil de téléassistance 200 € * - nettoyage du médaillon 10 € *)

PETIT BRICOLAGE

27 € * par heure d'intervention - durée minimale de l'intervention : 1 h

Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 10 € HT ou au consommateur qui en fait la demande.

* TVA non applicable article 293 E du CGI

Les tarifs pratiqués sont identiques les jours de semaine et les dimanches et jours fériés. Aucun frais annexe ne peut être appliqué (frais de dossier, de gestion, etc.) en dehors des remboursements de frais kilométriques mentionnés à la prestation « aide à domicile en mode prestataire ». Les prestations sont réalisées sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération (32 communes). En cas d'annulation hors délai, l'intégralité de la prestation est due.

Antenne Centre
17 rue du Sabot
22440 Ploufragan
02 96 58 57 00

Antenne Sud
La Ville Neuve
22800 Quintin
02 96 58 57 02

Antenne Littoral
22 rue Pasteur
22680 Binic – Étables-sur-Mer
02 96 58 57 04